

L'éducation à l'image au sein des festivals dédiés à la cinématographie hispanique en France

Christel Taillibert

▶ **To cite this version:**

Christel Taillibert. L'éducation à l'image au sein des festivals dédiés à la cinématographie hispanique en France. Les cahiers du GRIMH, 2011. halshs-02187580

HAL Id: halshs-02187580
https://shs.hal.science/halshs-02187580

Submitted on 18 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Christel TAILLIBERT

L'éducation à l'image au sein des festivals dédiés à la cinématographie hispanique en France

Introduction

Depuis la création du festival de Venise en 1932, qui entraîna dans son sillage l'ouverture de prestigieuses manifestations d'envergure internationale à travers le monde au cours de l'après-guerre, le concept même de « festival de cinéma » a largement évolué. Initialement envisagées comme des motifs efficaces de « rayonnement » à l'étranger de la culture nationale, ces manifestations furent par la suite investies par des groupements très variés, depuis les organisations cinéphiles, les mouvements d'éducation populaire, les associations militantes, les collectivités territoriales, etc.

Ce qui nous intéresse dans le cadre de ce colloque, c'est qu'aujourd'hui, quelque soit leur statut et leur ambition propre, les festivals de cinéma tentent d'offrir une alternative aux logiques quantitatives, modelées par des objectifs de rentabilité à court terme, qui animent les industries culturelles. Ce contrepouvoir - qui s'exerce au niveau local, régional ou national selon les manifestations considérées - se manifeste tout autant au niveau de la production, en favorisant l'éclosion d'œuvres atypiques, libérées des impératifs de rentabilité qui corsètent la production de masse, qu'au niveau de la diffusion, en offrant une vitrine à des œuvres sélectionnées en vertu de critères artistiques et culturels, libérées des contraires du box office. Ils contribuent aussi à restaurer un temps long, dans un secteur où la logique de flux tend à limiter de façon inquiétante les temps d'exposition et d'accès aux œuvres.

Découle de ces perspectives nouvelles un regard différent porté sur le public fréquentant ces manifestations, lequel n'est plus considéré comme un client, un consommateur, mais comme un individu à éduquer, à éveiller, à ouvrir à d'autres réalités, à responsabiliser dans ses modes de consommation culturelle. Ainsi, de fait, la question de l'éducation à l'image qui nous occupe ici constitue pour les festivals un des fondements mêmes de leurs activités. Ce constat prend un relief encore plus intéressant du fait que, au cours des dernières années, la notion d'événementiel – historiquement à la base du concept même de festival – tend finalement à se déliter, l'événement lui-même devenant en quelque sorte l'épicentre d'activités élargies, dans l'espace et dans le temps, parmi lesquelles l'éducation à l'image occupe une place de choix.

Les festivals de cinéma et l'éducation à l'image

La place, prégnante, qu'occupe l'éducation à l'image au sein des festivals de cinéma, prend aujourd'hui différentes formes dans le cadre des activités de ces manifestations. On observe ainsi l'existence, pendant la durée même du festival :

- de séances jeune public à l'attention des familles : 65,0% des festivals sont concernés par ces pratiques[1], pour une moyenne de 18,6 séances de ce type par festival ;
- de séances spécifiques destinées à accueillir le public scolaire, en partenariat avec les établissements des environs : 58,5% des festivals sont concernés par ces pratiques, pour une moyenne de 17,7 séances de ce type par festival ;
- d'ateliers d'initiation à la réalisation audiovisuelle, animés par des professionnels ou des animateurs compétents, ouverts sur inscription au grand public.

Notons que certains festivals mettent en place des dispositifs originaux, beaucoup plus amples, en particulier les festivals qui orientent leur programmation vers le jeune public. Citons l'exemple de *Plein la bobine*, le Festival du cinéma jeune public du Massif du Sancy, qui organise des « séjours pédagogiques », accueillant des classes sur plusieurs jours, autour de projets spécifiques montés en partenariat avec les établissements concernés[2].

Globalement, ces activités que l'on retrouve aujourd'hui dans une majorité de festivals, ont pour but à la fois la confrontation du jeune public avec des productions cinématographiques et audiovisuelles de qualité, qu'il n'a pas l'occasion ou l'habitude de fréquenter habituellement, la formation des bases d'une culture cinématographique, et enfin l'apprentissage de la lecture de l'image animée.

Si les festivals de cinéma intègrent ainsi, de plus en plus, parallèlement à leurs actions classiques, des préoccupations liées à l'éducation à l'image, il convient de mettre en évidence la tendance pour ces manifestations à prolonger, tout au long de l'année, ces activités spécifiques en direction du jeune public de leur secteur géographique d'influence. Ainsi, 57,1% des festivals de cinéma élargissent leur champ d'action en développant des activités tout au long de l'année. Il s'agit, pour 57,8% des festivals concernés, d'animations en direction des établissements scolaires, pour 44,4% d'entre eux de sessions de formation à l'éducation à l'image à destination des éducateurs et enseignants, et enfin pour 9,5% d'entre eux d'ateliers de réalisation vidéo.

Pour illustrer cette tendance, il est remarquable de constater que, année après année, les festivals sont devenus, pour les pouvoirs publics, des relais naturels, sur le terrain, des programmes nationaux d'éducation à l'image. Rappelons que l'engagement de l'Etat en matière d'éducation à l'image s'est progressivement affirmé à partir de 1983, date de la mise en place d'enseignements obligatoires en « Cinéma et audiovisuel » pour les lycéens des

---

[1] Ce chiffre et les suivant sont issus d'une enquête réalisée en 2006 auprès de 127 festivals de cinéma et audiovisuel français et dont les résultats ont été publiés dans l'ouvrage suivant : *Tribulations festivalières – Les festivals de cinéma et audiovisuel en France*. Éditions L'Harmattan, collection Logiques sociales, série Etudes culturelles, Paris, 2009, 363 p.

[2] Site de *Plein la bobine*, www.pleinlabobine.com, rubrique « Les actions pédagogiques ».

séries Littéraires. Des programmes de sensibilisation ont par la suite vu le jour à destination de publics plus variés : les programmes « Collège au cinéma » en 1989, « Lycéens au cinéma » en 1993, et enfin « Ecole au cinéma » en 1994, sur la base d'un cofinancement entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales.

Ces opérations rencontrent un grand succès à travers la France, mais supposent l'existence sur le terrain de personnes relais à la fois compétentes sur les questions cinématographiques, et disponibles localement pour répondre à des demandes hétéroclites, disséminées sur le terrain et sur le calendrier, afin de former les enseignants, d'accompagner les séances de projection, etc. Si le *Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle* du ministère de l'Education nationale, rendu public en janvier 2005, insistait déjà largement sur la volonté de l'Etat de « *renforcer la mission éducative des structures culturelles* »[3], en sollicitant l'ensemble du réseau culturel du territoire pour développer une offre artistique et culturelle de proximité, cette détermination s'est manifestée de façon particulièrement impérieuse dans le cadre de l'éducation à l'image, comme en témoigne l'étude publiée par le Centre National de la Cinématographie en Juin 2010, intitulée *L'impact des dispositifs d'éducation au cinéma sur les partenaires culturels*[4].

Ainsi, naturellement, cette volonté de l'Etat de développer à l'intention des plus jeunes « *une véritable éducation aux Arts et à la culture, critique et discriminante* »[5], a naturellement rencontrée le travail poursuivi par de nombreux festivals français, qui sont donc devenus, dépassant le caractère événementiel fondateur de leur raison d'être, des lieux ressources naturels pour les pouvoirs publics. A titre d'exemple, les festivals sont mentionnés parmi les membres patentés des comités de pilotage départementaux du dispositif « Collège au cinéma »[6], et sont désignés parmi les coordinateurs régionaux privilégiés du dispositif « Passeurs d'images »[7],

Ainsi, dans le mouvement de cette tendance, les festivals de cinéma – tout comme les autres acteurs locaux investis dans la médiation culturelle et artistique – ont été incités, au cours des dernières années, par les Directions Régionales des Affaires Culturelles et les Recteurs d'Académie, à s'investir activement, dans le domaine de l'éducation à l'image, répondant ainsi l'appel qui leur avait été adressé dans ce sens par le ministre de la Culture et de la Communication dans un discours du 4 janvier 2005, dans lequel ce dernier annonçait que « *toutes les structures artistiques et culturelles [devaient] désormais développer leur mission éducative* », dans la mesure où « *la production et la diffusion des œuvres, les ateliers, les interventions dans les quartiers, en milieu scolaire contribuent, tout à la fois, au renouvellement des*

---

[3] Ministère de l'Education nationale, « Fiche de présentation des neuf actions du Plan. Fiche n°7 : Renforcer la mission éducative des structures culturelles », in *Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle*, janvier 2005.

[4] Centre National de la Cinématographie, *L'impact des dispositifs d'éducation au cinéma sur les partenaires culturels*, juin 2010, 49 p.

[5] Ministère de l'Education nationale, « Fiche de présentation des neuf actions du Plan. Fiche n°1 : Souligner le rôle fondateur de la politique d'Etat en matière d'éducation artistique et culturelle », in *Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle*, janvier 2005.

[6] Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la Culture et de la communication, *Cahier des charges du dispositif Collège au cinéma*, s.d., p. 7.

[7] Centre National du cinéma et de l'image animée, *Protocole d'accord ministériel relatif au dispositif Passeurs d'images*, décembre 2009, p. 8.

formes et des langages artistiques et à la construction du lien social »[8].

Notons cependant que la large dépendance financière des festivals face aux collectivités territoriales qui les subventionnent a largement facilité le développement de leur part d'activités d'éducation à l'image puisque, de façon explicite ou implicite, les subventions de fonctionnement attribuées par le ministère de la Culture par le biais des DRAC était désormais assujetti au respect de ces nouvelles attributions.

Quoi qu'il en soit, au jour d'aujourd'hui, la reconnaissance des festivals dans le domaine de l'éducation à l'image est clairement affirmée par les pouvoirs publics, comme en témoigne le fait que nombre de festivals intègrent aujourd'hui les Pôles régionaux d'éducation artistique[9], quand eux mêmes ne sont pas investis de cette fonction. Le cas de l'association « Sauve qui peut le court métrage », pôle régional pour la région Auvergne, à l'origine du célèbre festival éponyme de Clermont-Ferrand, est le plus exemplaire de ce phénomène, mais il faudrait aussi citer les cas de Centre-Images, pôle régional pour la région Centre, organisatrice du *Festival du film de Vendôme*, ou encore de la MJC Centre image du Pays de Montbéliard, pôle régional Franche-Comté, organisatrice des *Rencontres cinéma et jeunesse du Pays de Montbéliard*.

La place, prégnante, qu'occupe l'éducation à l'image au sein des festivals de cinéma, prend aujourd'hui différentes formes dans le cadre des activités de ces manifestations. On observe ainsi l'existence, pendant la durée même du festival :

- de séances jeune public à l'attention des familles : 65,0% des festivals sont concernés par ces pratiques[10], pour une moyenne de 18,6 séances de ce type par festival ;
- de séances spécifiques destinées à accueillir le public scolaire, en partenariat avec les établissements des environs : 58,5% des festivals sont concernés par ces pratiques, pour une moyenne de 17,7 séances de ce type par festival ;
- d'ateliers d'initiation à la réalisation audiovisuelle, animés par des professionnels ou des animateurs compétents, ouverts sur inscription au grand public.

Notons que certains festivals mettent en place des dispositifs originaux, beaucoup plus amples, en particulier les festivals qui orientent leur programmation vers le jeune public. Citons l'exemple de *Plein la bobine*, le

---

8 Ministère de l'Education nationale, « Discours du ministre de la Culture et de la Communication aux DRAC / Recteurs, 4 janvier 2005 », in *Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle*, janvier 2005.

9 Les Pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel ont été créés en région à partir de 1999, sur la base de conventions conclues entre l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication), le Centre national de la cinématographie et les conseils régionaux. Ils ont pour mission « *d'animer le réseau à l'échelle régionale, d'être un centre de ressources et de documentation régional, de coordonner et développer la formation des professionnels, des médiateurs culturels, des animateurs de quartiers, des formateurs*... » (Circulaire n° 2003/018 du 17 octobre 2003 relative aux pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel - Charte de missions)

10 Ce chiffre et les suivant sont issus d'une enquête réalisée en 2006 auprès de 127 festivals de cinéma et audiovisuel français et dont les résultats ont été publiés dans l'ouvrage suivant : *Tribulations festivalières – Les festivals de cinéma et audiovisuel en France*. Éditions L'Harmattan, collection Logiques sociales, série Etudes culturelles, Paris, 2009, 363 p.

Festival du cinéma jeune public du Massif du Sancy, qui organise des « séjours pédagogiques », accueillant des classes sur plusieurs jours, autour de projets spécifiques montés en partenariat avec les établissements concernés[11].

Globalement, ces activités que l'on retrouve aujourd'hui dans une majorité de festivals, ont pour but à la fois la confrontation du jeune public avec des productions cinématographiques et audiovisuelles de qualité, qu'il n'a pas l'occasion ou l'habitude de fréquenter habituellement, la formation des bases d'une culture cinématographique, et enfin l'apprentissage de la lecture de l'image animée.

Si les festivals de cinéma intègrent ainsi, de plus en plus, parallèlement à leurs actions classiques, des préoccupations liées à l'éducation à l'image, il convient de mettre en évidence la tendance pour ces manifestations à prolonger, tout au long de l'année, ces activités spécifiques en direction du jeune public de leur secteur géographique d'influence. Ainsi, 57,1% des festivals de cinéma élargissent leur champ d'action en développant des activités tout au long de l'année. Il s'agit, pour 57,8% des festivals concernés, d'animations en direction des établissements scolaires, pour 44,4% d'entre eux de sessions de formation à l'éducation à l'image à destination des éducateurs et enseignants, et enfin pour 9,5% d'entre eux d'ateliers de réalisation vidéo.

Pour illustrer cette tendance, il est remarquable de constater que, année après année, les festivals sont devenus, pour les pouvoirs publics, des relais naturels, sur le terrain, des programmes nationaux d'éducation à l'image. Rappelons que l'engagement de l'Etat en matière d'éducation à l'image s'est progressivement affirmé à partir de 1983, date de la mise en place d'enseignements obligatoires en « Cinéma et audiovisuel » pour les lycéens des séries Littéraires. Des programmes de sensibilisation ont par la suite vu le jour à destination de publics plus variés : les programmes « Collège au cinéma » en 1989, « Lycéens au cinéma » en 1993, et enfin « Ecole au cinéma » en 1994, sur la base d'un cofinancement entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales.

Ces opérations rencontrent un grand succès à travers la France, mais supposent l'existence sur le terrain de personnes relais à la fois compétentes sur les questions cinématographiques, et disponibles localement pour répondre à des demandes hétéroclites, disséminées sur le terrain et sur le calendrier, afin de former les enseignants, d'accompagner les séances de projection, etc. Si le *Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle* du ministère de l'Education nationale, rendu public en janvier 2005, insistait déjà largement sur la volonté de l'Etat de « *renforcer la mission éducative des structures culturelles* »[12], en sollicitant l'ensemble du réseau culturel du territoire pour développer une offre artistique et culturelle de proximité, cette détermination s'est manifestée de façon particulièrement impérieuse dans le cadre de l'éducation à l'image, comme en témoigne l'étude publiée par le Centre National de la Cinématographie en Juin 2010, intitulée *L'impact des dispositifs d'éducation au cinéma sur les partenaires culturels*[13].

---

11 Site de *Plein la bobine*, www.pleinlabobine.com, rubrique « Les actions pédagogiques ».

12 Ministère de l'Education nationale, « Fiche de présentation des neuf actions du Plan. Fiche n°7 : Renforcer la mission éducative des structures culturelles », in *Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle*, janvier 2005.

13 Centre National de la Cinématographie, *L'impact des dispositifs d'éducation au cinéma sur les partenaires culturels*, juin 2010, 49 p.

Ainsi, naturellement, cette volonté de l'Etat de développer à l'intention des plus jeunes « *une véritable éducation aux Arts et à la culture, critique et discriminante* »[14], a naturellement rencontrée le travail poursuivi par de nombreux festivals français, qui sont donc devenus, dépassant le caractère événementiel fondateur de leur raison d'être, des lieux ressources naturels pour les pouvoirs publics. A titre d'exemple, les festivals sont mentionnés parmi les membres patentés des comités de pilotage départementaux du dispositif « Collège au cinéma »[15], et sont désignés parmi les coordinateurs régionaux privilégiés du dispositif « Passeurs d'images »[16],

Dans le mouvement de cette tendance, les festivals de cinéma – tout comme les autres acteurs locaux investis dans la médiation culturelle et artistique – ont été incités, au cours des dernières années, par les Directions Régionales des Affaires Culturelles et les Recteurs d'Académie, à s'investir activement, dans le domaine de l'éducation à l'image, répondant ainsi l'appel qui leur avait été adressé dans ce sens par le ministre de la Culture et de la Communication dans un discours du 4 janvier 2005, dans lequel ce dernier annonçait que « *toutes les structures artistiques et culturelles [devaient] désormais développer leur mission éducative* », dans la mesure où « *la production et la diffusion des œuvres, les ateliers, les interventions dans les quartiers, en milieu scolaire contribuent, tout à la fois, au renouvellement des formes et des langages artistiques et à la construction du lien social* »[17].

Notons cependant que la large dépendance financière des festivals face aux collectivités territoriales qui les subventionnent a largement facilité le développement de leur part d'activités d'éducation à l'image puisque, de façon explicite ou implicite, les subventions de fonctionnement attribuées par le ministère de la Culture par le biais des DRAC était désormais assujetti au respect de ces nouvelles attributions.

Quoi qu'il en soit, au jour d'aujourd'hui, la reconnaissance des festivals dans le domaine de l'éducation à l'image est clairement affirmée par les pouvoirs publics, comme en témoigne le fait que nombre de festivals intègrent aujourd'hui les Pôles régionaux d'éducation artistique[18], quand eux mêmes ne sont pas investis de cette fonction. Le cas de l'association « Sauve qui peut le

---

14 Ministère de l'Education nationale, « Fiche de présentation des neuf actions du Plan. Fiche n°1 : Souligner le rôle fondateur de la politique d'Etat en matière d'éducation artistique et culturelle », in *Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle*, janvier 2005.

15 Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ministère de la Culture et de la communication, *Cahier des charges du dispositif Collège au cinéma*, s.d., p. 7.

16 Centre National du cinéma et de l'image animée, *Protocole d'accord ministériel relatif au dispositif Passeurs d'images*, décembre 2009, p. 8.

17 Ministère de l'Education nationale, « Discours du ministre de la Culture et de la Communication aux DRAC / Recteurs, 4 janvier 2005 », in *Plan de relance de l'éducation artistique et culturelle*, janvier 2005.

18 Les Pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel ont été créés en région à partir de 1999, sur la base de conventions conclues entre l'Etat (ministère de la Culture et de la Communication), le Centre national de la cinématographie et les conseils régionaux. Ils ont pour mission « *d'animer le réseau à l'échelle régionale, d'être un centre de ressources et de documentation régional, de coordonner et développer la formation des professionnels, des médiateurs culturels, des animateurs de quartiers, des formateurs*... » (Circulaire n° 2003/018 du 17 octobre 2003 relative aux pôles régionaux d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel - Charte de missions)

court métrage », pôle régional pour la région Auvergne, à l'origine du célèbre festival éponyme de Clermont-Ferrand, est le plus exemplaire de ce phénomène, mais il faudrait aussi citer les cas de Centre-Images, pôle régional pour la région Centre, organisatrice du *Festival du film de Vendôme*, ou encore de la MJC Centre image du Pays de Montbéliard, pôle régional Franche-Comté, organisatrice des *Rencontres cinéma et jeunesse du Pays de Montbéliard*.

Les festivals dédiés à la cinématographie hispanique et l'éducation à l'image

Si ce propos introductif avait pour objet de montrer comment s'est opérée, au cours des dernières années, une institutionnalisation des activités naturelles d'éducation à l'image au sein des festivals de cinéma, notre intérêt dans le cadre de ce colloque se porte plus précisément sur le cas des festivals qui, en France, consacre leur activité à la diffusion de la cinématographie hispanique. Il s'agit ainsi d'interroger le positionnement même des activités d'éducation à l'image des festivals concernés, afin de comprendre comment celles-ci s'articulent avec leurs objectifs plus généraux de diffusion en France de la culture et de la cinématographie hispaniques.

Les activités de six festivals français ont ainsi été observées dans le cadre de cette étude :

- la *Biennale du cinéma espagnol* d'Annecy ;
- le festival *Cinehorizontes* de Marseille ;
- le festival *Cinespaña* de Toulouse ;
- le *Festival du cinéma espagnol et latino-américain* d'Ajaccio,
- les *Reflets du cinéma ibérique et latino-américain* de Villeurbanne ;
- le *Festival du cinéma espagnol* de Nantes.

Les trois dernières manifestations seront analysées plus précisément, grâce aux réponses obtenues dans le cadre d'un petit questionnaire d'enquête qui leur a été adressé par email en septembre 2010.

Objectifs généraux des organismes organisateurs vis-à-vis de la culture hispanique

Le premier élément que nous mettrons en évidence concerne la différence de nature même des organismes à l'origine de ces festivals, et donc la multiplicité des objectifs poursuivis à travers la mise en place de telles manifestations. Pour les six festivals concernés, on trouve en effet :

- Une salle de cinéma associative, le Zola à Villeurbanne, géré par l'Association Pour le Cinéma. A travers son travail de programmation, cette salle est clairement engagée dans une démarche cinéphilique, proposant une « programmation art et essai, des courts-métrages, des V.O, des animations, des grands classiques et, bien sur, des festivals, dans de bonnes conditions de projection (grand écran, son numérique, pas de grignotage et

absence de publicité) »[19]. Elle envisage donc l'organisation d'un festival positionné sur le créneau de la cinématographie hispanique avant tout comme un vecteur comme un autre de l'art cinématographique, le choix de la thématique de la manifestation étant secondaire par rapport à leur volonté de promouvoir un cinéma exigeant – ce dont témoigne d'ailleurs le fait que d'autres festivals soient organisés par ce complexes de salles (*le Festival du film court*, le Festival *Ciné O'Clock - Semaine du Cinéma Britannique et Irlandais*).

- Le second cas de figure est celui d'un festival organisé par un organisme dont l'objectif est la diffusion, en France, la culture hispanique. C'est le cas de l'association marseillaise « Horizontes del Sur », qui se veut un « lieu d'échange et de diffusion de la création hispanique », afin de bâtir « des liens durables entre la cité phocéenne et la culture hispanique »[20]. Ainsi, le cinéma n'est pas son seul champ d'action puis qu'elle s'intéresse aussi à la littérature, aux arts plastiques, à la musique, au théâtre, etc. Le cinéma n'est finalement ici qu'un des vecteurs potentiels de la culture hispanique au sein de cette large action de diffusion culturelle.

- Viennent ensuite deux autres festivals, organisés quant à eux par des associations qui, certes s'envisagent en tant que vecteurs en France de la culture hispanique, mais qui cette fois s'intéressent exclusivement à la question de la cinématographie – leur unique activité étant d'ailleurs l'organisation du festival qui nous intéresse. C'est le cas de l'*Association pour la Diffusion de la Culture Hispanique* (ADCH) à Annecy, et de l'AFICH à Toulouse. Uniquement centrés autour de la problématique cinématographique, ces associations entendent offrir une vitrine en France à des films trop peu distribués et donc méconnus du grand public. L'ADCH déclare ainsi chercher « favoriser l'arrivée en France de nouveaux réalisateurs et la distribution de nouveaux films espagnols », en faisant « découvrir au public, et si possible aux professionnels français, "la face cachée" du cinéma espagnol »[21], tandis que l'AFICH s'envisage comme une « vitrine annuelle du cinéma espagnol »[22].

- Enfin, nous mentionnerons pour finir deux manifestations qui émanent directement des milieux éducatifs, puisque le festival nantais est organisé par le Département des Cultures Hispaniques de l'Université de Nantes, et est présidé par Pilar Martinez-Vasseur, Professeur des Universités au sein de ce

---

[19] Site du cinéma le Zola, www.lezola.com/, rubrique « Qui sommes-nous ? ».

[20] Site de l'association Horizontes del Sur, http://www.horizontesdelsur

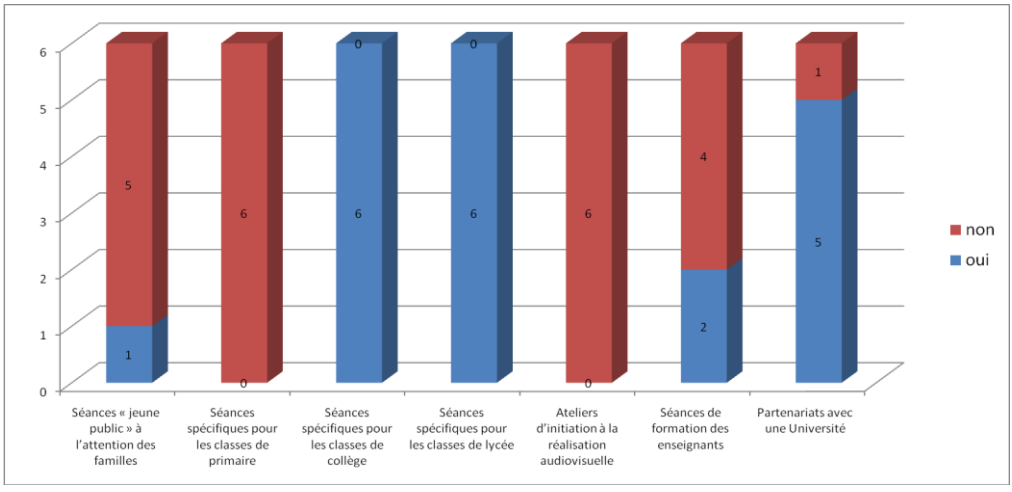
[21] Site de l'ADCH, www.annecinespagnol.fr, rubrique « Historique ».

[22] Site du festival *Cinespaña,* www.cinespagnol.com, rubrique « Historique ».

département, tandis que l'Association Latinità, à Ajaccio, est née de l'ouverture au grand public d'une série de séances de projection à destination des élèves des cours d'espagnol des collèges et lycées d'Ajaccio[23]. Pour ces manifestations, au regard de la thématique qui nous intéresse, il est clair que l'éducation à l'image occupe une place de choix, comme l'expliquent clairement les responsables de l'association Latinità : « L'association étant composée de plusieurs professeurs d'espagnol, l'aspect pédagogique constitue tout naturellement une de ses préoccupations permanentes avec l'organisation d'ateliers d'analyse filmique destinés à l'éducation à l'image des jeunes ainsi qu'au développement de leur sens critique »[24].

Les différents types d'activités éducatives mises en place par les festivals

S'il apparaît logiquement que la nature de l'organisme organisateur des festivals considérés, ainsi que les objectifs qui leur sont propres, sont à même d'orienter différemment les opérations d'éducation à l'image organisées en leur sein, il convient afin de développer notre réflexion d'observer les types d'action mise en place au sein des manifestations retenues dans le domaine éducatif.



23 « Tout a commencé au début des années 90 avec la projection de quelques films en version originale espagnole sous-titrée dans une salle de la ville pour quelques élèves du lycée Fesch ; puis sont venus s'y ajouter des élèves du collège et enfin tous les scolaires étudiant l'espagnol de tous les établissements d'Ajaccio et de sa région. Leurs professeurs d'espagnol ont bien joué le jeu… Le nombre des films a augmenté, la manifestation s'est étoffée et s'est ouverte au 'tout public ' ». Site de l'association Latinità, www.latinita.fr, rubrique « Découvrez l'association Latinità ».

24 *Ibid*.

Il apparaît clairement à la lecture de ce graphique que certains types d'action sont largement privilégiés :

- Ainsi, tous les festivals auxquels nous nous intéressons proposent des séances spécifiques pour les classes de collège et lycée pendant l'événement.
- Deux de ces six festivals proposent, en amont de la manifestation, des séances de formation en direction des enseignants dont les classes prennent part à ces dispositifs.
- Le public universitaire semble quant à lui largement privilégié au sein des actions éducatives de ces manifestations, puisque cinq de ces festivals ont établi des partenariats spécifiques avec les centres universitaires de leur territoire d'action. Les types d'actions prévues dans le cadre de ces partenariats sont très variables, puisqu'il peut s'agir de la mise en place de tarifs préférentiels, d'un accueil privilégié au sein du festival, de l'organisation de soirées étudiants pendant la manifestation, ou de façon plus studieuse de l'organisation de journées d'études. Les étudiants sont parfois invités à participer activement à la manifestation, comme dans le cadre du *Festival du cinéma espagnol et latino-américain* d'Ajaccio, où il leur est proposé de composer un jury étudiant, de concevoir, avant la manifestation, les fiches-film distribuées au public, puis, au cours du festival, de présenter les films aux collégiens et aux lycéens lors des séances qui leur sont destinées, de participer à des émissions de radio, etc.
- Par contre, aucun de ces festivals ne s'investit en direction des classes de primaire, pourtant au cœur du dispositif d'éducation à l'image de l'Etat. La carence en film jeune public de production espagnole est évidemment à mettre en évidence pour comprendre cette tendance.
- L'organisation de séances « jeune public », à l'intention des familles, ne semble pas non plus une priorité pour ces manifestations puisque seul l'un de ces festivals en insère dans sa grille de programmation.
- Enfin, aucun de ces festivals ne met en place d'ateliers d'initiation à la réalisation audiovisuelle, ces derniers demandant du matériel et des compétences trop éloignés des objectifs premiers de diffusion artistique de ces manifestations.

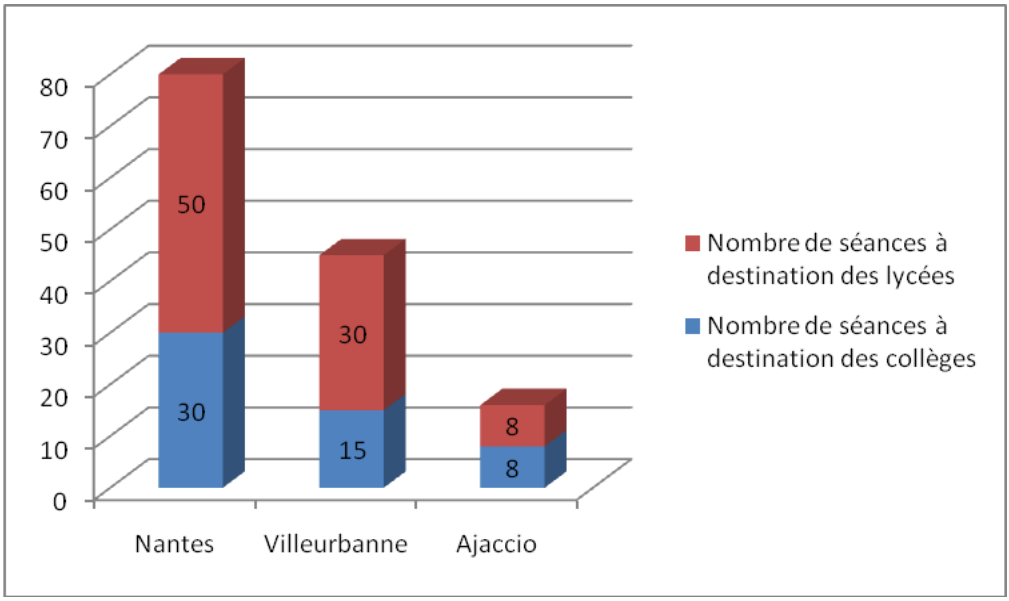
Revenons à présent sur ces différentes facettes du travail d'éducation à l'image des festivals centrés sur le créneau de la cinématographie hispanique, afin de comprendre la façon dont celles-ci se concrétisent, et leurs ampleurs respectives.

<u>L'accueil des classes de collège et de lycée.</u>

Les séances de projection destinées aux classes de collège et de lycée bénéficient généralement de plages horaires spécifiques dans le cadre de la

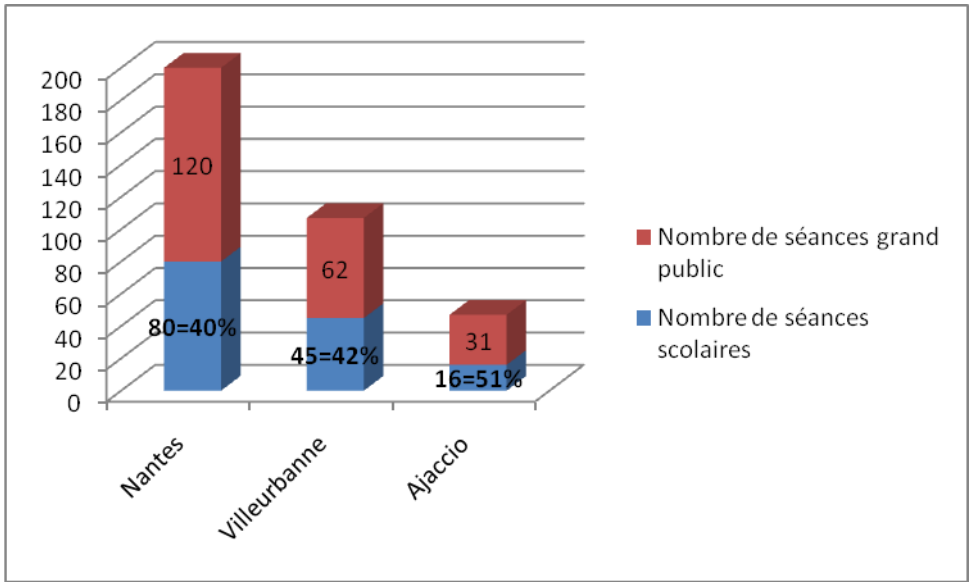
programmation des festivals, la plupart du temps en matinée, même si certains d'entre eux ouvrent aussi leurs séances « grand public » aux classes (c'est le cas, par exemple du *Festival du cinéma espagnol* de Nantes).

Afin d'appréhender l'importance de ces opérations, nous utiliserons les chiffres qui nous ont été communiqués grâce à l'enquête susmentionnée.



Ce graphique montre explicitement le fait que l'impact de la politique d'accueil des classes pendant la manifestation est très variable d'un festival à l'autre. Ainsi, 80 séances sont dédiées par édition à l'accueil des collèges et lycées par le *Festival du cinéma espagnol* de Nantes, alors qu'elles ne sont que 16 au sein du *Festival du cinéma espagnol et latino-américain* d'Ajaccio.

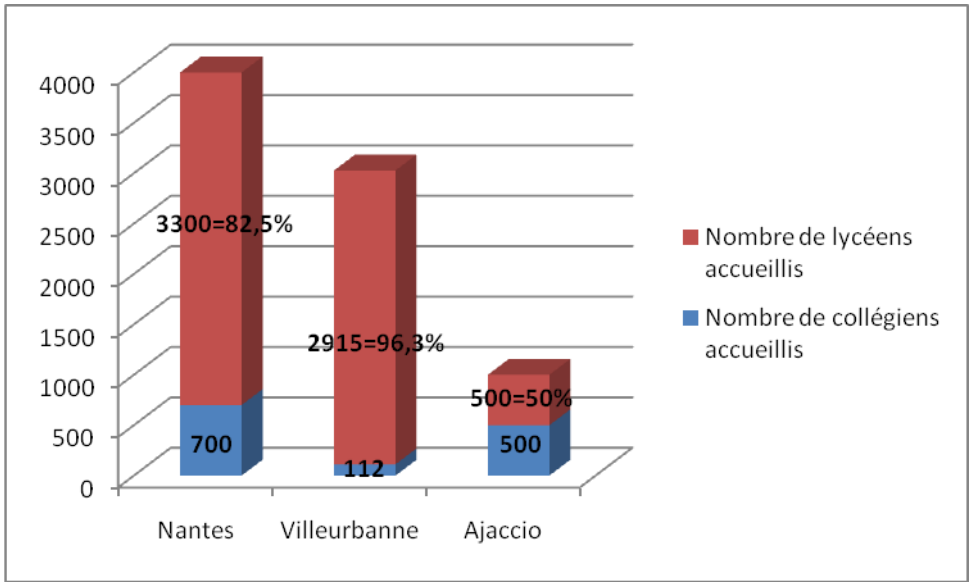
Bien entendu, pour apprécier l'importance de l'action éducative de chacune de ces manifestations, il convient de comparer ces chiffres avec le nombre de séances hors-scolaires qu'elles proposent dans le même temps.



Ainsi, au-delà de la perspective purement quantitative, il apparaît ainsi que c'est le festival corse qui offre finalement la part belle aux séances scolaires, lesquelles composent plus de la moitié de son offre (51%) en terme de nombre de séances, ce rapport s'élevant à 40% pour le festival nantais, et à 42% pour le festival villeurbannais.

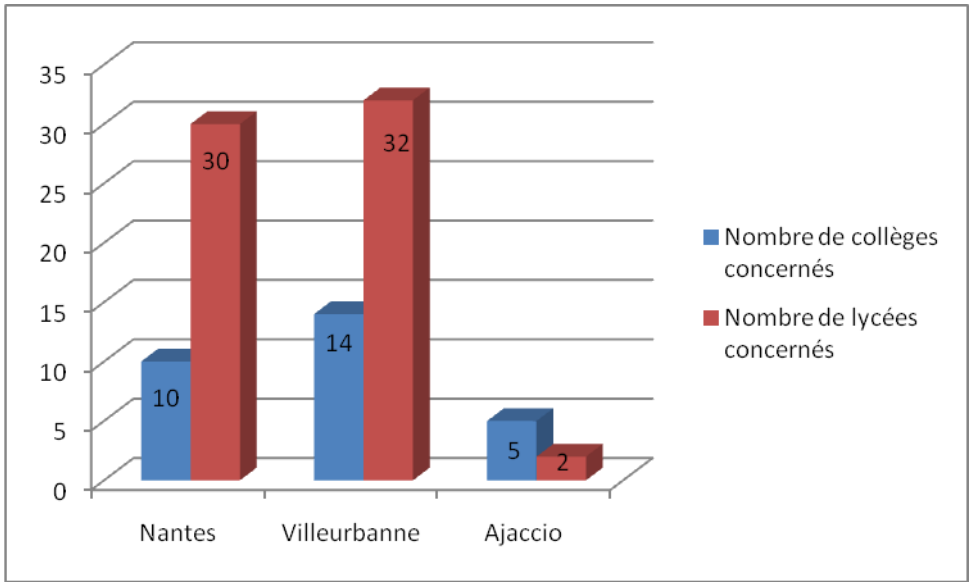
Par ailleurs, il apparaît sur le graphique précédent que les lycéens constituent le public privilégié de l'action éducative de ces festivals. Cette prédominance est encore plus flagrante si l'on s'intéresse aux nombres d'élèves accueillis au cours de chacune de ces manifestations :

- les lycéens, au nombre de 3.300 contre 700 collégiens, représentent ainsi 82,5% des élèves accueillis lors du festival nantais,
- au nombre de 2915 contre 112 collégiens, ils représentent 96,3% du public villeurbannais.



La venue plus massive de lycéens s'explique essentiellement par le fait que le nombre de films accessibles, en termes de compréhension, au public collégien, est beaucoup plus limité que le nombre de films de la programmation accessible aux lycéens. La question de la maîtrise de la langue espagnole est aussi à prendre en compte, puisque ces manifestations projettent unilatéralement les films de leur programmation en langue originale sous-titrée. Enfin, la motivation des enseignants issus de ces différents types d'établissements serait bien entendu aussi un élément à prendre en compte, même si nous ne possédons pas de données ici pour l'analyser.

Pour conclure sur cet aspect, essentiellement quantitatif, nous nous pencherons sur la question du nombre d'établissements concernés par la fréquentation de chacun de ces festivals.



Ces résultats sont particulièrement explicites quant à l'étendue du territoire d'action des festivals de cinéma auxquels nous nous intéressons en matière d'éducation à l'image. Ainsi :

- *le festival nantais travaille en partenariat avec 10 collèges et 30 lycées,*
- le festival villeurbannais travaille en partenariat avec 14 collèges et 32 lycées,
- le festival ajaccien travaille en partenariat avec 5 collèges et 2 lycées.

Ainsi, les prérogatives de ces manifestations en matière d'éducation à l'image dépassent largement le cadre de leur propre commune, s'étendant à l'ensemble de leur département – voire de leur région dans le cadre du festival nantais. Même les chiffres du festival corse sont très satisfaisant en la matière, puisqu'il convient de les mettre en relation avec l'équipement départemental en matière d'établissements scolaires, soit 14 collèges et 4 lycées publics implantés en Corse-du-Sud[25]*.*

L'accompagnement pédagogique des séances scolaires

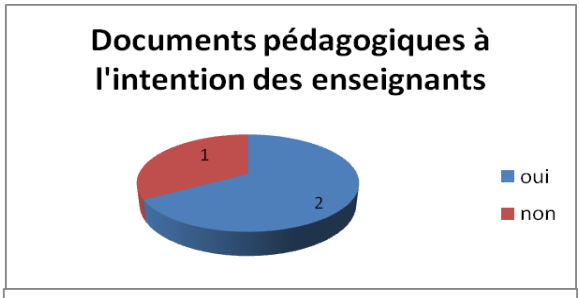
Pour poursuivre cette réflexion relative à l'œuvre éducative de ces festivals dans le cadre de l'accueil de classes, il convient de s'interroger sur la façon dont ces séances de projection sont accompagnées, d'un point de vue

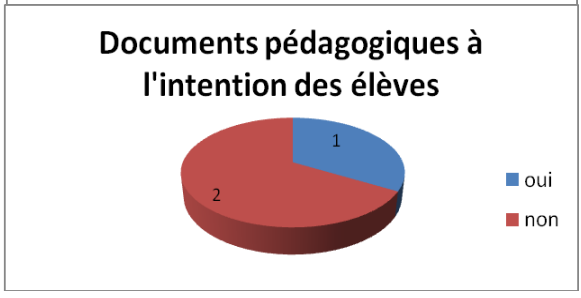
[25] Les chiffres de l'académie 2009/2010, Site Internet de l'Académie corse, http://www.ac-corse.fr/Les-chiffres-de-l-academie-2009-2010_a1532.html.

pédagogique.

Les trois festivals de notre étude concordent au sujet de l'encadrement pédagogique desdites projections. Ainsi, dans les trois cas, les projections sont précédées d'une présentation orale, destinée à replacer l'œuvre dans son contexte, à offrir quelques clés de lecture aux jeunes spectateurs, puis sont suivies d'un débat, au cours duquel les élèves sont appelés à réagir à propos des images qu'ils viennent de voir.

Cette volonté d'inscrire ces programmes de projections dans un cadre pédagogique se manifeste de même par la réalisation de documents pédagogiques destinés aux enseignants et/ou aux élèves. Deux des festivals objets de notre enquête conçoivent et fournissent ainsi des documents pédagogiques à destination des enseignants, et un seul sur les trois à destination des élèves.





Voici à titre d'exemple le contenu, en espagnol, d'un dossier mis en ligne par le festival *Cinespaña* de Toulouse à propos d'un film proposé au public lycéen, *Yo, También*. On y trouve :

- une fiche technique du film, avec un résumé et la récension des prix obtenus ;
- quelques extraits de critiques parues en Espagne à la sortie du film ;
- la mise en exergue des thématiques soulevées par le film ;
- la description des personnages ;
- un découpage séquentiel ;
- des propositions de questionnements possibles à partir du film ;
- un petit lexique cinématographique ;
- une interview du réalisateur ;

- et enfin quelques liens Internet pour prolonger la recherche (le dossier de presse, la bande-annonce du film, le site de l'Association dédiée aux individus atteints de Trisomie 21, pathologie dont il est question dans le film).

Le contenu de ce dossier est assez amblématique de la nature des préoccupations diverses qui sous-tendent la mise en place de telles projections scolaires :

- on retrouve en effet la question de l'éducation à l'image, de l'apprentissage du langage cinématographique, en particulier avec la mise en exergue de la structure narrative du film, et avec la définition d'un certain nombre de termes techniques destinés à permettre le développement, avec l'enseignant, d'un discours sur la mise en scène ;
- on retrouve aussi la volonté d'explorer la réalité de la société espagnole, ici à travers une thématique liée au handicap dans nos sociétés modernes ;
- et enfin, on retrouve aussi le soucis purement linguistique à travers le choix de la rédaction en espagnol dudit dossier.

L'efficacité de la prolongation pédagogique de ces projections dans le cadre scolaire dépend largement de la volonté et de la capacité des enseignants à les exploiter efficacement. D'où le choix, pour un tiers des manifestations de notre corpus[26], de proposer des séances de formation en direction des enseignants. Il s'agit ainsi, pour le *Festival du cinéma espagnol* de Nantes, de l'organisation d'une journée de formation intitulée « Le cinéma en classe d'espagnol », à laquelle participent entre 80 et 100 enseignants des collèges et lycées de l'académie. Cette journée de formation est centrée sur un des films de la programmation, projeté lors de la matinée - projection suivie par une rencotnre avec le réalisateur. L'après-midi conjugue une nouvelle fois des préoccupations liées au fond et à la forme, avec tout d'abord une recontextualisation historique du propos du film, puis une analyse de séquence.

La participation aux programmes nationaux d'éducation à l'image

Suite à cet aperçu des différentes facettes des activités d'éducation à l'image développées par les festivals français implantés sur le créneaux de la cinématographie hispanique, en particulier en direction des collèges et lycées, la question se pose des relations entretenus entre ces manifestations et les programmes nationaux d'éducation à l'image évoqués en préambule.

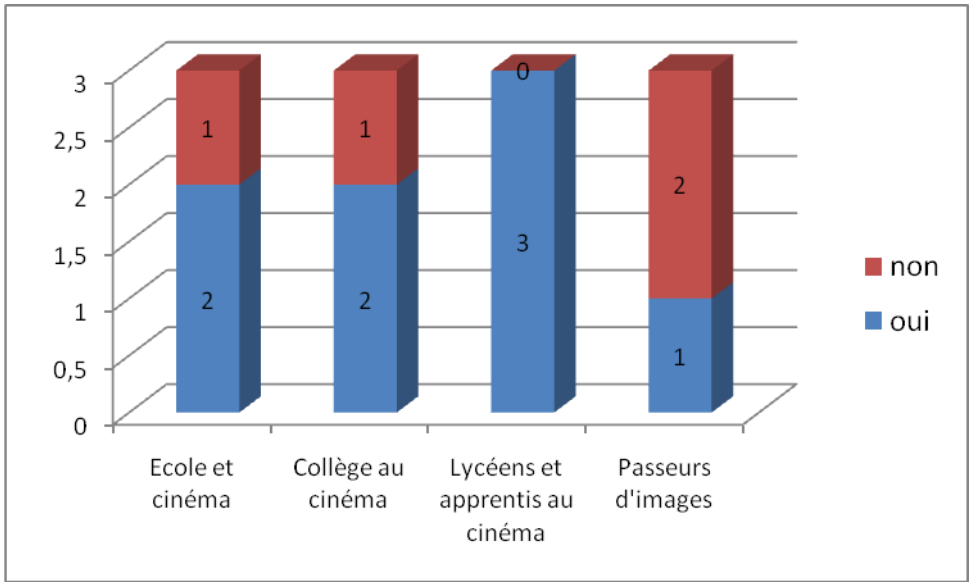
Sur les trois festivals étudiés,

- deux participent au programme « Ecole au cinéma » ;
- deux participent au programme « Collège au cinéma » ;
- tous participent au programme « Lycéens et apprentis au cinéma » ;
- un seul participe au programme « Passeurs d'images ».

Notons d'ailleurs qu'un des festivals étudiés, celui de Villeurbanne,

[26] La proportion est la même si l'on élargit l'étude aux six festivals de départ.

participe à ces quatre programmes – c'est le seul, d'ailleurs, à entretenir des relations régulières avec le Pôle régional d'éducation artistique et de formation au cinéma et à l'audiovisuel de sa région.



Il est intéressant de constater que ces résultats ne rencontrent pas directement ceux rendant compte des différents types d'activités développées dans le domaine de l'éducation à l'image au cours du festival. Ainsi, deux festivals déclarent participer au programme « Ecole et cinéma », alors qu'aucun d'eux n'accueille de classes issues du primaire pendant la manifestation. Ceci nous amène évidemment à nous interroger à propos des éventuelles activités poursuivies, tout au long de l'année, par les organismes à l'origine de ces manifestations de type événementiel. Il est ainsi révélateur de constater que les trois festivals en question prolongent, sous une forme ou sous une autre, leurs activités d'éducation à l'image tout au long de l'année dans leur territoire d'action :

- le festival nantais met en place des opérations de formation en direction des enseignants ;
- le festival villeurbannais développe des opérations de sensibilisation à l'image autour d'une programmation scolaire annuelle – d'où la participation au programme « Ecole et cinéma » - à travers une série d'interventions en classe (lectures d'affiches, analyses de séquences, rencontres avec les réalisateurs, réalisations de films en classe…) ;
- le festival ajaccien se contente de mettre sa billetterie à disposition dans le cadre des projections inscrites dans le programme « Ecole et cinéma ».

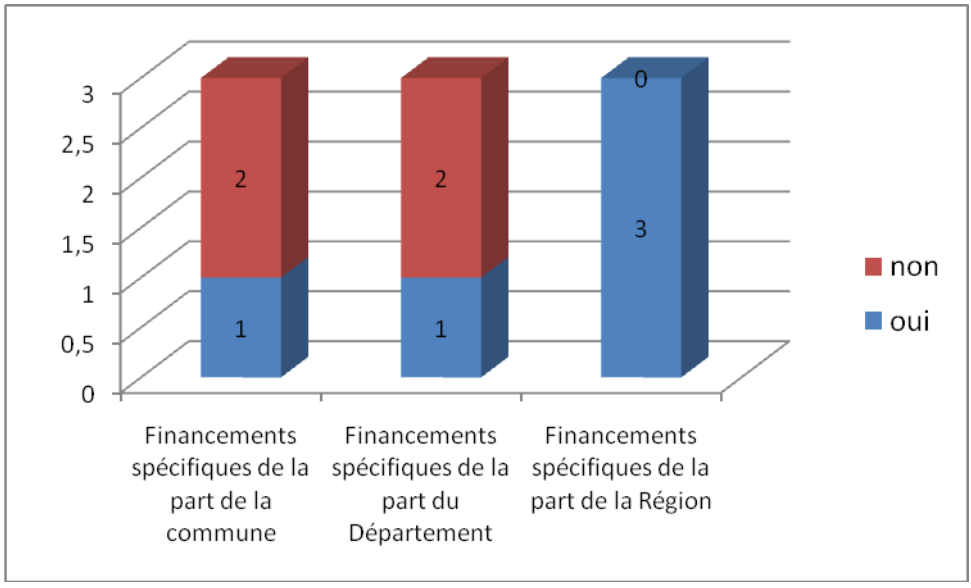
Cette intégration des activités aux programmes nationaux d'éducation à l'image pousse à s'interroger à propos du rôle joué par les collectivités territoriales dans le développement de ces activités. A l'exception du festival de Villeurbanne, les deux autres manifestations déclarent avoir reçu des

sollicitations de la part d'une collectivité territoriale en vue de la mise en place d'activités éducatives :

- de la part du Conseil général, de la DRAC, du Conseil Régional et de l'Académie dans le cas du festival nantais ;
- de la part de la Commune et du Conseil Général dans le cas du festival ajaccien.

Il apparaît donc clairement que les collectivités territoriales, soucieuses de répondre aux prérogatives de l'Etat dans le domaine de l'éducation à l'image, se sont appuyées sur les festivals pour développer, localement, de telles activités. La contrepartie directe de cette politique passe naturellement par l'attribution de subventions spécifiquement dédiées à ces activités :

- un des trois festivals reçoit ainsi des financements spécifiques de la part de la commune (Ajaccio) ;
- un reçoit des financements spécifiques de la part du Conseil Général (Nantes) ;
- les trois reçoivent des financements spécifiques de la part de la Région.

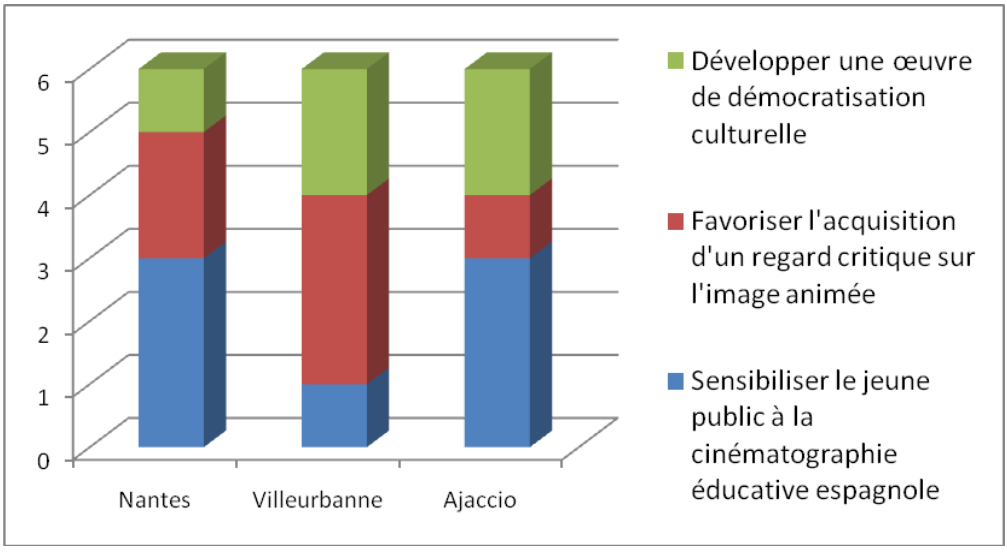


Conclusion

Ainsi, ces différents résultats confirment la tendance que nous avancions en introduction, selon laquelle les festivals bénéficieraient d'une reconnaissance institutionnelle grâce à laquelle ils seraient passés au cours des deux dernières décennies du statut de simple événementiel cinématographique à celui de lieux ressources, pour les collectivités territoriales, en matière d'éducation à l'image. Il y aurait donc dans le développement d'activités éducatives - pour revenir à la question des objectifs qui nous retenait en préambule de l'étude de notre panel de festivals français positionnés sur le créneau de la cinématographie hispanique – une conjonction d'objectifs variés propres à la nature de l'organisme à l'origine

de la manifestation, et d'objectifs plus ciblés sur la question spécifique de l'éducation à l'image, découlant de l'intégration à un ou plusieurs programmes nationaux d'éducation à l'image. Ainsi, si l'on interroge à ce propos les trois festivals qui nous occupent, il apparaît que :

- la promotion de la cinématographie espagnole reste prioritaire pour deux de ces festivals (Nantes et Ajaccio), n'occupant que très secondairement le troisième d'entre eux (Villeurbanne) ;
- l'éducation à l'image est un objectif prioritaire pour le festival de Villeurbanne, alors que cette préoccupation n'intervient qu'en seconde position pour le festival de Nantes, et en troisième pour le festival d'Ajaccio ;
- - le développement d'une œuvre de démocratisation culturelle intervient enfin en deuxième position pour les festivals de Villeurbanne et Ajaccio, et en dernière position pour celui de Nantes.



Notons l'expression d'autres objectifs conjoints de la part des festivals interrogés, tels que l'écoute et la pratique de la langue espagnole (Villeurbanne), l'ouverture à d'autres réalités culturelles (Ajaccio) ou encore le souhait de réhabiliter la vision du film en salles (Ajaccio).

Bien entendu, la question des festivals reste, au jour d'aujourd'hui, un élément parmi beaucoup d'autres dans l'appréciation de l'œuvre d'éducation à l'image développée sur le territoire. Cependant, elle fait l'objet d'une considération croissante de la part des pouvoirs publics en raison du formidable vivier, sur le terrain, que constituent les personnalités qui en sont à l'origine, et dont le savoir-faire représente un atout formidable dans le cadre de programmes souvent pénalisés par le manque de personnels compétents et disponibles.